



BULLETIN D'INSCRIPTION *
28^{ème} RENCONTRE AMICALE de la Charniaz
les samedi 24 et
dimanche 25 juillet 2010

à retourner avant le 10 juillet 2010
ATTENTION : nombre de places limitées !

A RETOURNER AVEC VOTRE RÈGLEMENT À :
Jean-Luc BURGNIARD - La Charniaz – 74380 Bonne sur Menoge

Inscription : **25 € par cavalier ou meneur**

Participant :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Téléphone :

Adresse : Email :

N° licence : **OU**

Assurance RC : Compagnie : N° police :

Catégorie adulte, dès 14 ans cat enfant jusqu'à l'âge de 13 ans révolu

Meneur ⇒ Type d'attelage : 1 cheval 2 chevaux 3 chevaux ou poney(s)

box 8.-€/nuit* stalle 7.- €/nuit* prés 5.- €/nuit 75.- € location de cheval* /weekend

Equidés :

Nom : Race : Age : Robe : n° SIRE :

Nom : Race : Age : Robe : n° SIRE :

Nom : Race : Age : Robe : n° SIRE :

Du fait de leur participation, les propriétaires, meneurs, cavaliers, concurrents, accompagnateurs, coéquipiers, dégagent les organisateurs de toute responsabilité pour les dommages corporels, matériels, accidents ou maladies qui pourraient survenir aux propriétaires, meneurs, cavaliers, concurrents, accompagnateurs, coéquipiers ainsi qu'aux animaux en quelques circonstances que ce soit, pendant ou en dehors des épreuves. En aucun cas, la responsabilité des organisateurs ne saurait être mise en cause à l'occasion des dommages, y compris le vol, en particulier sur des véhicules hippomobiles, terrestres à moteur, harnais, effets personnels, matériels ou autres.

La licence couvre le cavalier et le meneur en ce qui concerne sa responsabilité civile vis-à-vis des tiers, y compris lors d'une compétition (ce que ne fait pas forcément une RC familiale). D'autre part, les passagers à bord des attelages sont considérés comme des tiers sauf en compétition. La jurisprudence considère qu'il y a alors la notion « d'acceptation de risques » et qu'en cas de sinistre, il y aura abandon de toute responsabilité.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

POUR LES MINEURS (jusqu'à 18 ans) : une autorisation manuscrite et signée par les parents est **OBLIGATOIRE** ainsi que le port de la bombe, (sauf décharge des parents)
aucune exception ne sera tolérée.

*1 bulletin par participant

*en cas d'annulation pas de remboursement d'inscription

*nombre de places limitées